

NOTE DE SYNTHÈSE

PREMIER FORUM PROVINCIAL DE MBANDAKA, EQUATEUR

DATE : 21 AU 22 JANVIER 2010

Objectifs des Forums Provinciaux

Les Forums Provinciaux¹ constituent l'un de quatre niveaux de dialogue national sur les forêts des communautés locales, après les Forums Nationaux à Kinshasa, les Forums locaux dans les territoires et les dialogues communautaires au niveau des villages. Ils ciblent les acteurs sociaux au niveau des provinces notamment les parlements provinciaux, les gouvernements provinciaux, les organes judiciaires, le secteur privé, l'église et les associations locales.

Lieu et participants

Le premier Forum Provincial pour la Province de l'Equateur, dans le cadre des activités du Projet FORCOL-MG/Forests Monitor, a été organisé par la coordination du site assurée par la Commission Diocésaine pour les Ressources Naturelles (CDRN) du Diocèse de Basankusu dans la Salle Bakanja des Frères Ilo.

Ce Forum a connu la participation de 42 personnes représentant les différentes parties prenantes dans le processus de la mise en œuvre de la foresterie communautaire en RD Congo, à savoir : les institutions publiques (Parlement provincial (4 Députés), le Gouvernement provincial, les services administratifs provinciaux (MECNT, Agriculture, Police, Développement rural, ESU)) ; la société civile ; le secteur privé ; les structures d'encadrement et d'accompagnement des peuples autochtones ; les ONG locales de développement ; la Coordination du Site du Projet FORCOL-MG/Equateur ; la Coordination nationale du Projet FORCOL-MG/Forests Monitor ; les médias locaux (Radio Lisanga, Okapi, Mambenga).

Déroulement du Forum Provincial

Les travaux du Forum Provincial de Mbandaka ont été officiellement ouverts et clôturés par le représentant de Monsieur le Ministre Provincial de l'Environnement, Conservation et Tourisme à côté d'un conseiller du Gouvernement.

Résumé exécutif des présentations, débats et observations des participants

1. Présentation/restitution du contenu des forums locaux tenus à Basankusu sur la base des dialogues communautaires tenus dans les villages de Bobambo et Bokeka et à Befale

Après la présentation mutuelle des participants, les travaux de la première journée du Forum ont débuté, sous la conduite du Modérateur, Monsieur Prosper Situasendua Ngetele Point focal du Ministère de

¹ Les Forums Provinciaux consistent en des rencontres organisées au niveau provincial en vue d'enrichir et/ou amender les contenus des débats et discussions, entrepris à travers les Forums Nationaux et les dialogues au niveau des communautés dans les trois sites pilotes, sur les concepts et notions des forêts des communautés locales.

l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme en matière de foresterie communautaire. Quatre communications ont marqué le démarrage des travaux :

1. « Etat des lieux du processus de la mise en œuvre de la foresterie communautaire en RD Congo », par Frédéric Djengo Bosulu, Directeur de la DGF/ MECNT ;
2. « Présentation du Projet FORCOL-MG/FORESTS MONITOR », par Théophile Gata;
3. « Synthèse des dialogues communautaires et des forums locaux de Basankusu et Befale », par l'Abbé Dieudonné Eluo ;
4. « Présentation de la synthèse des forums nationaux », par Prosper Situasendua.

Lors du débat qui s'en est suivi, les participants ont posé des questions d'éclaircissement et de compréhension sur l'évolution, très lente et préjudiciable pour les communautés locales et les peuples autochtones, de la mise en œuvre du Code forestier en général et sur certains aspects des thèmes abordés au cours des forums nationaux. Ils ont également exprimé des inquiétudes sur le nombre restreint des sites du projet FORCOL-MG par rapport au développement futur du processus de foresterie communautaire en RDC et sur l'implication effective et la prise en compte des spécificités des peuples autochtones notamment dans la définition de la communauté locale, celle de la forêt de communautés locales (FCL), et surtout dans la délimitation (étendue) de la FCL.

Il en est de même des mécanismes à mettre en place dans la constitution et le fonctionnement des institutions (structures) de représentation des communautés locales (CLD, ILD, etc.) au sein des forêts des communautés locales. Quelques explications et précisions ont été fournies en guise des réponses.

2. Contribution des participants au Forum Provincial de Mbandaka

Les participants au Forum Provincial de Mbandaka ont été répartis en deux groupes de travail pour réfléchir et discuter profondément sur les thèmes des dialogues communautaires et des forums locaux de Basankusu et Befale présentés par le Coordinateur du Site Basankusu, l'Abbé Dieudonné Eluo.

Après validation, les éléments nouveaux à prendre en compte dans l'élaboration du cadre juridique et institutionnel sur les forêts des communautés locales par le législateur congolais sont :

- Concernant l'identification de la communauté, les participants ont énuméré les critères suivants :
 - Représenter un ou plusieurs clans avec des familles propriétaires des forêts,
 - Etre descendant d'un ancêtre commun,
 - Avoir un même terroir,
 - Observer les mêmes mœurs et coutumes,
 - Parler le même dialecte,
 - Avoir un ou plusieurs cimetières ancestraux, et
 - Vivre en parfaite cohésion familiale, pouvant ou pas se marier.
- La superficie souhaitable d'une FCL devra désormais être proportionnelle à la taille et aux besoins futurs de chaque communauté ;
- Les éléments à prendre en compte dans la délimitation d'une FCL sont : L'histoire de la communauté, les sites physiques (ruisseau, forêt,...), les ressources naturelles et humaines disponibles, le mode de gestion de la forêt et le mode de vie et d'existence (us et coutumes). Cette délimitation se fera par la cartographie participative basée sur les droits fonciers et l'utilisation des ressources ;
- Le rôle de l'administration devra être celui de sensibiliser les communautés sur les textes légaux et réglementaires relatifs à la foresterie communautaire, l'accompagnement des communautés dans la gestion des FCL et l'arbitrage en cas de conflits ;
- Les communautés voisines devront accorder leur collaboration dans la délimitation d'une FCL pour mieux garantir le respect des limites ;
- Selon les participants au forum, l'activité d'exploitation artisanale du bois doit être encouragée dans la province mais dans le respect des dispositions de l'article 112 du Code Forestier, avec comme préalables le renforcement des capacités de l'administration forestière locale et la vulgarisation de la loi en vigueur auprès des communautés locales pour combattre les pratiques illégales et l'ignorance. Cette activité est importante pour les taxes provinciales, la création d'emplois et les usages traditionnels (par exemple, fabrication des pirogues, des planches,...). Cependant, elle a comme inconvénients (1) le non respect de la réglementation forestière en vigueur, (2) le manque de réalisation d'œuvres sociales au profit des communautés par les exploitants artisanaux et (3) le privilège accordé aux intérêts privés en lieu et place des intérêts communautaires. D'où le besoin urgent d'encadrement et de contrôle/suivi rigoureux ;

- Les principaux acteurs de cette activité dans la Province de l'Equateur sont : les communautés, les commerçants (allogènes), les politiciens, les officiers militaires et policiers, les autorités politico-administratives et les autorités de la justice ;
- Les forêts peuvent contribuer au développement des communautés locales et des peuples autochtones par la création d'emplois au niveau local, l'exploitation rationnelle des ressources forestières (produits forestiers non-ligneux), la prise en compte des services environnementaux rendus à l'humanité entière et par le développement de l'éco-tourisme et de la conservation communautaire. D'où l'urgence de contrôler les activités de l'agriculture itinérante sur brûlis, de l'exploitation illégale du bois par certains industriels et artisanaux et l'usage des feux de brousse ;
- Les FCL ne seront de vrais outils de développement que si (1) les communautés sont organisées en comités locaux de développement (associations reconnues officiellement) et accompagnées par l'administration forestière et la société civile, (2) elles connaissent suffisamment la loi forestière et ses mesures d'application relatives à la foresterie communautaire, (3) elles prennent bien conscience de la valeur/importance de la forêt face aux enjeux environnementaux du moment et (4) elles participent effectivement à sa gestion durable.
- L'importance pour le gouvernement de surveiller rigoureusement toute la chaîne d'exploitation forestière artisanale a également été soulignée.

Le 1^{er} Forum Provincial de Mbandaka a bénéficié d'une large couverture médiatique assurée par les radios locales : OKAPI, EKANGA, MWINDA, LIBERTE ainsi que l'Agence Congolaise de Presse (ACP). Radio Okapi a diffusé ses reportages sur l'activité jusqu'au niveau national.

Conclusion

Ce premier Forum Provincial de l'Equateur a connu une grande audience auprès des responsables politiques et administratifs de la Province qui se sont vite ralliés à l'idée des forêts des communautés locales comme opportunité de lutte contre la pauvreté. Certains éléments nouveaux - qui constituent la spécificité de la Province – ont été identifiés en vue de leur prise en compte dans le montage juridique et institutionnel pour la gestion des FCL en RDC.

Janvier 2010

Forests Monitor/RDC

